

No. 1358. INTERNATIONAL CONVENTION FOR THE SUPPRESSION OF THE WHITE SLAVE TRAFFIC, SIGNED AT PARIS ON 4 MAY 1910, AS AMENDED BY THE PROTOCOL SIGNED AT LAKE SUCCESS, NEW YORK, 4 MAY 1949¹

Luxembourg became a party to the Convention on 14 March 1955, having on that date become a party to the Protocol of 4 May 1949 (see No. 446, p. 327).

N° 1358. CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE À LA RÉPRESSION DE LA TRAITE DES BLANCHES, SIGNÉE À PARIS LE 4 MAI 1910, ET AMENDÉE PAR LE PROTOCOLE SIGNÉ À LAKE SUCCESS, NEW-YORK, LE 4 MAI 1949¹

Le Luxembourg est devenu partie à la Convention le 14 mars 1955, étant devenu à cette date partie au Protocole du 4 mai 1949 (voir N° 446, p. 327).

¹ United Nations, *Treaty Series*, Vol. 98, p. 101 ; Vol. 121, p. 331 ; Vol. 133, p. 367 ; Vol. 140, p. 445, and Vol. 149, p. 413.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 98, p. 101 ; vol. 121, p. 331 ; vol. 133, p. 367 ; vol. 140, p. 445, et vol. 149, p. 413.